Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260914-DE20260910-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 14 septembre 2026

Délibération n°2026/09/10

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Nathalie MARCHAL, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
	Absents excusés et représentés :	Henri PERRONNO a donné pouvoir à Richard POTEL, Éric PELATAN a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO
	Secrétaire de séance :	Erwan LARRIEU
	Date de convocation :	07 septembre 2026

Objet : Versement d'une subvention aux communes sinistrées par les incendies

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares et nécessité l'évacuation de nombreux habitants, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Un fonds de soutien direct a été créé, en lien avec les associations départementales. L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires. Ce fonds d'urgence au service des communes sinistrées a vocation à être pérennisé.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260914-DE20260910-DE

Ce fonds s'inscrit dans la continuité du travail sur les risques et crises conduit par l'AMF depuis 2022, qui accompagne les communes dans la prévention, la gestion des risques, et dans la remise en état des communes après ces événements majeurs.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, les élus, réunis en Bureau Municipal le 24 août dernier, proposent au Conseil municipal d'accorder un don à l'Association des Maires de France, d'un montant de 1 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil municipal, souhaitant témoigner de son profond soutien et apporter une marque de solidarité aux communes impactées, décide de :

Article 1 : FAIRE UN DON d'un montant de 1 000 € à l'Association des maires de France - AMF Aides sinistrés - à laquelle il reviendra de reverser cette somme aux collectivités sinistrées.

Article 2 : PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, chapitre 65.

Article 3 : AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Erwan LARRIEU.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT
56400 (Morbihan)